



Société Africaine de Droit Communautaire (S.A.D.C)

Le hub du droit communautaire africain

African Society of Community Law (A.S.C.L)

The hub of African community law

Récépissé de déclaration d'une association n° 323/2022/RDA/C19/SAAJP du 08 juin 2022 délivré par le Préfet du Département du Wouri

RÈGLEMENT PORTANT ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT
DU BLOG AFRICAN INTEGRATION DIGEST'S

Blog Managers et Blog Reviewers:

a) Deux (02) *Blog Managers* sont chargés de la réception, de la transmission pour relecture, de la réponse d'acceptation ou de rejet du billet, de la publication et de la mise en page sur la plateforme *LinkedIn* des billets notamment, avec les titres, la police de caractère et les liens hypertextes, etc.

b) Dix (10) *Blog Reviewers* sont en charge de la relecture (jeunes chercheurs, doctorants ou chercheurs confirmés pour encourager les aspects *junior research* du blog et *monitoring*).

Blog Coordinator

Un (1) *Blog coordinator* est désigné pour assurer l'animation du Blog.

Mandat et Gratuité des fonctions

Les fonctions de *Blog Coordinator*, de *Blog Manager* et de *Blog Reviewer* sont gratuites. Elles sont exercées pour un mandat renouvelables de deux (02) ans.

Les fonctions ci-dessus sont ouvertes à tous les membres de la SADC correspondant à tout type de profil.

Les membres de la SADC de sexe féminin sont encouragés à occuper les fonctions sus déclinées.

Désignation aux fonctions

Les membres de la SADC sont désignés aux fonctions de *Blog Coordinator*, de *Blog Manager* et de *Blog Reviewer*, à la suite d'un vote libre et transparent de leurs pairs.



SADC-ASCL African Society of Community Law



SADC-ASCL



sadc-ascl@gmail.com



SADC-ASCL Officiel

Siège : Douala-Akwa, Immeuble Ancien PMUC (Cameroun)



Société Africaine de Droit Communautaire (S.A.D.C)

Le hub du droit communautaire africain

African Society of Community Law (A.S.C.L)

The hub of African community law

Récépissé de déclaration d'une association n° 323/2022/RDA/C19/SAAJP du 08 juin 2022 délivré par le Préfet du Département du Wouri

Les membres de la SADC proposent de se soumettre volontairement au suffrage de leurs pairs en vue d'exercer les fonctions ci-dessus.

En l'absence de toute proposition volontaire :

- le Président de la SADC et le Président du Comité scientifique de la Revue Africaine de Droit Communautaire (RADC) proposent aux suffrages, deux (02) membres de la SADC, à la fonction de *Blog Coordinator* ;
- le Vice-Président et le Secrétaire Général de la SADC proposent aux suffrages, quatre (04) membres, aux fonctions de *Blog Managers*.



SADC-ASCL African Society of Community Law



SADC-ASCL



sadc-ascl@gmail.com



SADC-ASCL Officiel

Siège : Douala-Akwa, Immeuble Ancien PMUC (Cameroun)